

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20211104-D2021-59-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2021  
Date de réception préfecture : 09/11/2021

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2021-59 en date du 04/11/2021 portant décision modificative n°03 au budget principal 2021 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Novembre 2021, à 19h00, suivant convocation en date du 28 Octobre 2021, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, THEYS Antony.

Absents excusés : LATOUR Christelle procuration à CASTANET Christine, ALLAMARGOT Béatrice procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	2	12	14	14	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant la délibération n°2021-48 en date du 27/09/2021 concernant l'acquisition des parcelles cadastrées B 715 et B 718 à la Ribière
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires au paiement des frais afférents à cette acquisition à l'article 2111 du budget,
- **DECIDE** d'apporter à la section d'investissement du budget principal 2021 les modifications ci-après.

SECTION	DEP/REC	COMPTE	INTITULE	MONTANT (€)
Investissement	D	202-P0374	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	- 500,00
Investissement	D	2111-P0383	Terrains nus	+ 500,00

A La Geneytouse, le 09 Novembre 2021

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 novembre 2021